Tél: +45 39 15 52 00
koebenhavn@bdo.dk
www.bdo.dk

BDO Statsautoriseret revisionsaktieselskab
Havneholmen 29
DK-1561 København V
CVR-no. 20 22 26 70

FONDATION EURO-MEDITERRANEENNE DE SOUTIEN AUX DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

VESTERGADE 16, 2ÈME ÉTAGE
DK-1456 COPENHAGUE K

RAPPORT ANNUEL 2022

CVR NO. 28 47 85 26

BDO

SOMMAIRE

	Page
Informations générales sur la Fondation	
Informations générales sur la Fondation.....	3
Déclaration et rapport	
Déclaration du Conseil d'administration et de la direction relative au rapport annuel.....	4
Rapport du commissaire aux comptes indépendant.....	5-6
Commentaire de la direction	
Commentaires du Conseil d'administration et de la direction.....	7
États financiers 1er janvier - 31 décembre	
Compte de résultat 2022.....	8-9
Bilan au 31 décembre 2022.....	10
Notes	11-13
Règles et méthodes comptables.....	14-15

BDO Statsautoriseret revisionsaktieselskab, une société danoise à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, et fait partie du réseau international BDO de cabinets membres indépendants.

BDO

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA FONDATION

Fondation

Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme
Vestergade 16, 2ème étage
DK-1456 Copenhague K

No au registre central du commerce : 28 47 85 26
Lieu d'immatriculation : Copenhague
Date de création : 26 novembre 2004

Téléphone: +45 32 64 17 26
Fax: +45 32 64 17 02
Site Internet : www.emhrf.org

Conseil d'administration

Driss El Yazami, président
Christine Martha Merkel, vice-présidente
Kamel Jendoubi, trésorier
Hanny Megally
Lynn Welchman
Bahey Eldin Hassan
Khémaïs Chammari
Leila Rhiwi
Bassma Kodmani
Souhayr Belhassen
Marc Schade-Poulsen
Habib Nassar

Direction

Anne-Sophie Schaeffer, Directrice des programmes
Raffaele Timpano, Directeur financier

Commissaire aux comptes

BDO Statsautoriseret revisionsaktieselskab
Havneholmen 29
DK-1561 Copenhague V

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL

Le Conseil d'administration et la direction ont examiné et adopté aujourd'hui le rapport annuel de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le rapport a été établi conformément à la loi danoise sur les fondations et certaines associations, y compris les dispositions relatives aux principes comptables généralement acceptés.

Nous considérons que le rapport annuel donne une image fidèle et exacte de la situation financière au 31 décembre 2022 et des résultats de ses opérations pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Nous estimons que les commentaires de la direction présentent un exposé fidèle des éléments et des conditions mentionnés dans le présent rapport.

Copenhague, le _____

Direction:

Anne-Sophie Schaeffer Directrice des programmes	Raffaele Timpano Directeur financier

Conseil d'administration :

Driss El Yazami Président	Christine Martha Merkel Vice-présidente	Kamel Jendoubi Trésorier
Hanny Megally	Lynn Welchman	Bahey Eldin Hassan
Habib Nassar	Khémaïs Chammari	Leila Rhiwi
Bassma Kodmani	Souhayr Belhassen	Marc Schade-Poulsen

BDO

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme pour l'exercice financier allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, comprenant le compte de résultat, le bilan, les notes et un résumé des règles et méthodes comptables. Les états financiers sont préparés conformément à la loi danoise sur les fondations et certaines associations, y compris les dispositions relatives aux principes comptables généralement acceptés. Nous estimons que les états financiers donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses opérations au cours de l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2022, conformément à la loi danoise sur les fondations et certaines associations, y compris les dispositions relatives aux principes comptables généralement acceptés.

Base pour la formulation de notre opinion

Nous avons mené notre audit conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et aux exigences supplémentaires applicables au Danemark. Nos responsabilités en vertu de ces normes et exigences sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire aux comptes pour la vérification des états financiers ». Nous sommes indépendants de la Fondation conformément au code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA) et aux exigences éthiques applicables à notre audit des comptes au Danemark, et nous avons assumé nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et à celles du code IESBA. Nous estimons que les informations probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à la formulation de notre opinion.

Responsabilités de la direction relatives aux états financiers

La direction est responsables de la préparation des comptes qui donnent une image fidèle et exacte de la situation conformément à la loi danoise sur les états financiers, ainsi que du contrôle interne que la direction jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Dans la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité, de la communication, le cas échéant, des questions liées à la continuité d'exploitation et de l'application du principe de continuité d'exploitation lors de la préparation des états financiers, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entreprise ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et d'émettre un rapport d'audit qui intègre notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et aux exigences supplémentaires applicables au Danemark détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit mené conformément aux normes ISA et aux exigences supplémentaires applicables au Danemark, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus, nous procédons aux mesures suivantes :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives des états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou une erreur, concevoir et exécuter des procédures d'audit en réponse à ces risques et obtenir les informations probantes suffisantes et appropriées qui servent de base à la formulation de notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une erreur car la fraude peut impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Acquérir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas dans l'objectif d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Évaluer la pertinence des règles et méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur la pertinence de l'utilisation par la direction du principe comptable dit « continuité d'exploitation » dans la préparation des états financiers et, sur la base des informations probantes obtenues, s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à assurer la continuité de ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les informations probantes obtenues à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des évènements ou des conditions futurs pourraient entraîner la cessation des activités de la Fondation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations et si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui donne une image exacte et fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les constatations d'audit significatives, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous avons identifiée au cours de notre audit.

Déclaration concernant les commentaires du Conseil d'administration et de la direction
Le Conseil d'administration et la direction sont responsables des commentaires du Conseil d'administration et de la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les commentaires du Conseil d'administration et de la direction, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire l'analyse de la direction et, ce faisant, à examiner si les commentaires du Conseil d'administration et de la direction sont matériellement incompatible avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou s'il semble comporter des inexactitudes importantes.

En outre, il nous incombe de déterminer si l'analyse de la direction fournit les informations requises en vertu de la loi danoise relative aux états financiers.

Sur la base du travail que nous avons effectué, nous concluons que les commentaires du Conseil d'administration et de la direction sont conformes aux états financiers et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés. Nous n'avons pas identifié d'anomalies significatives dans les commentaires du Conseil d'administration et de la direction.

Copenhague, le _____

BDO Statsautoriseret revisionsaktieselskab
CVR no. 20 22 26 70

Henrik Brünings
Expert-comptable public agréé
Numéro d'identification (MNE) : 3106

COMMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le conseil d'administration et la direction estiment que toutes les informations importantes pour l'évaluation de la situation financière de la Fondation, des résultats de l'exercice et de l'évolution financière sont présentés dans les états financiers et dans le présent rapport.

Après la date de clôture du bilan, aucun événement significatif n'a eu lieu qui soit considéré comme ayant un effet important sur l'évaluation des états financiers.

Activité principale
La Fondation a pour objectif de soutenir les organisations et les défenseurs des droits de l'homme dans la région euro-méditerranéenne.

La Fondation est établie en tant qu'entité juridique indépendante au Danemark et le Conseil d'administration, la plus haute autorité de la Fondation, est composé d'un nombre égal de membres de l'UE et de non-résidents de l'UE qui remplissent leurs fonctions à titre bénévole.

Pour une description plus détaillée des activités, nous vous invitons à vous référer au « Rapport annuel d'activités » qui est publié sur le site Web (https://emhrf.org/), ou qui peut être obtenu auprès du Secrétariat à Copenhague.

Evolution financière et activités au cours de l'année 2022
Les activités de la Fondation se sont bien déroulées et ont augmenté de 11 % en 2022 par rapport à 2021. Les activités et les services de soutien aux défenseurs des droits de l'homme ont représenté 76 % du budget global de la Fondation, tandis que les dépenses administratives et de personnel ont été plafonnées à 24 %. Le résultat de l'exercice s'élève à 45 601 EUR, ce qui renforcera le capital distribuable de la Fondation.

Les développements attendus
Pour l'exercice 2023, le conseil d'administration et la direction s'attendent à ce que les activités continuent d'augmenter, conformément à la décision prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue en novembre 2022. Comme en 2022, le résultat de l'exercice devrait être légèrement bénéficiaire afin de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Au cours de l'année 2022, la Fondation a signé de nouveaux partenariats avec :

- la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) pour les années 2022-26 (2 contrats différents pour le soutien de projets) ;
- le ministère danois des Affaires étrangères (DAPP-HRDC) pour les années 2022-27 (soutien de projet) ;
- l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) pour les années 2022-26 (2 contrats différents pour le soutien de projets) Agency (SIDA) pour les années 2023-26 (soutien de base) ;
- la Commission européenne (Mécanisme de développement humain) pour les années 2022-26 (soutien au projet)
- Open Society Foundations pour les années 2022-24 (soutien de base)
- le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pour les années 2022-23 (soutien au projet) ;
- la *National Endowment for Democracy* pour les années 2022-24 (soutien au projet).
- les Nations Unies (Fonds pour la paix et l'aide humanitaire pour les femmes) pour les années 2022-23.

La Fondation a également continué de bénéficier d'un « financement de base » de la part de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) (années 2020-22) et du Sigrid Rausing Trust (SRT) (années 2021-23).

Elle a également reçu un « soutien de projet » de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), du ministère danois des Affaires étrangères (DAPP), de la Commission européenne (DG INTPA et NEAR), de la National Endowment for Democracy (NED) pour des partenariats signés au cours des années précédentes et toujours en cours au cours de l'année 2022.

BDO

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

	Note	2022	2021
		EUR	EUR
Subventions portées aux recettes	1	3 782 088	3 394 810
TOTAL DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**3 782 088**	**3 394 810**
Salaires			
Personnel du programme		473 793	463 387
Personnel administratif et financier et assistance externe		264 995	234 615
Total des salaires		**738 788**	**698 002**
Activités de soutien aux défenseurs des droits humains (DDH)			
Appuis urgents aux DDH		471 169	346 753
Appuis opérationnels aux DDH		2 000 514	1 841 533
Engagements annulés soutien opérationnel aux DDH		-18 554	-11 750
Coûts financiers liés aux appuis alloués		5 892	5 961
Suivi du soutien aux DDH (y compris visites)		3 463	2 179
Réunions du Conseil d'administration		111 155	49 570
Accompagnement personnalisé des DDH en exil		0	107 770
Accompagnement personnalisé des DDH locales		110 644	116 897
Séminaires de réflexion et réunions des comités		98 902	4 901
Réunions avec partenaires (y compris collecte de fonds)		6 168	1 360
Consultation du conseil des représentants		630	15 000
Total Activités de soutien aux DDH		**2 789 983**	**2 480 174**
Autres dépenses/services liés aux activités			
Frais d'adhésion à divers réseaux de la Fondation		4 053	8 196
Consultations temporaires/évaluations		9 416	7 535
Traductions		16 879	26 293
Activités de collecte de fonds		7 724	0
Total autres dépenses/services		**38 072**	**42 024**
Administration			
Audit		18 711	17 655
Maintenance d'un forum sécurisé et d'un site web		5 034	5 034
Sécurité informatique		9 998	0
Soutien à l'informatique		20 746	21 483
Loyers		43 835	43 102
Formation et développement du personnel		22 676	0
Frais et fournitures de bureau		15 544	21 441
Frais financiers liés à l'administration et aux salaires		10 975	8 438
Autres		14 926	10 929
Total administration		**162 445**	**128 082**
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		**3 729 288**	**3 348 282**
BÉNÉFICES AVANT POSTES FINANCIERS		**52 800**	**46 528**

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

	Note	2022 EUR	2021 EUR
BÉNÉFICES AVANT POSTES FINANCIERS.....		**52 800**	**46 528**
Produits financiers.....		0	0
Dépenses financières		-8 912	-16 641
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS.....		**45 601**	**29 887**
Impôt sur le bénéfice/la perte de l'année.....		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE FINANCIER.....		**45 601**	**29 887**
PROPOSITION DE RÉPARTITION DES BÉNÉFICES			
Capital distribuable.....		45 601	29 887
		45 601	29 887

BDO

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIFS	Note	2022 EUR	2021 EUR
Avoirs en banque capital social	2	41 313	41 313
Actifs affectés		**41 313**	**41 313**
Créances	3	635 074	644 498
Avoirs en banque et en caisse	2	3 952 209	1 618 263
Actifs disponibles		**4 587 283**	**2 262 761**
ACTIFS		**4 628 596**	**2 304 074**

FONDS PROPRES ET PASSIF

Capital social	4	41 313	41 313
Capital disponible	4	112 395	66 793
FONDS PROPRES		**153 708**	**108 106**
Provisions pour subventions allouées		4 613	0
Provisions		**4 613**	**0**
Engagements envers les bénéficiaires d'appuis		1 298 223	1 392 997
Subventions payées d'avance	5	3 090 371	725 376
Autre passif	6	81 681	77 595
Dettes à court terme		**4 470 275**	**2 195 968**
TOTAL DU PASSIF		**4 470 275**	**2 195 968**
FONDS PROPRES ET PASSIF		**4 628 596**	**2 304 074**

BDO

NOTES

	2022 EUR	2021 EUR	Note
Subventions portées aux revenus			**1**
Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA)	1 012 948	760 796	
Direction Suisse du développement et de la coopération (DDC) (contrat 81055652 2018-22)	552 866	894 536	
Direction Suisse du développement et de la coopération (DDC) (contracte 81074277 2022-26)	288 768	0	
Direction Suisse du développement et de la coopération (DDC) (contracte 81074674 2022-26)	120 747	0	
Ministère danois des Affaires étrangères (DAPP-HRDC 2017-2022)	45 233	375 691	
Ministère danois des Affaires étrangères (DAPP-HRDC 2022-2027)	210 074	0	
Sigrid Rausing Trust (SRT)	416 679	317 471	
Commission européenne, Égypte	0	24 222	
Commission européenne, Mécanisme de l'UE en faveur des DDH (2019-22)	130 455	190 750	
Commission européenne, Mécanisme de l'UE en faveur des DDH (2022-26)	234 501	0	
Commission européenne, Libye	67 099	162 039	
Open Society Foundations (soutien de base 2022-23)	176 197	260 536	
Open Society Foundations (soutien de base 2022-24)	3 182	0	
Open Society Foundations (HRI 2020-21)	38 875	117 856	
Open Society Foundations (PTS 2021-22)	8 344	35 994	
National Endowment for Democracy (NED 2021-22)	38 727	67 508	
National Endowment for Democracy (NED 2022-24)	96 269	0	
Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, Syrie (2021-22)	17 712	187 411	
Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, Syrie (2022-23)	293 181	0	
Nations unies (WPHF 2022-23)	30 231	0	
	3 782 088	**3 394 810**	

Avoirs en banque et en caisse			**2**
Restreints			
Jyske Bank A/S 8751 118812-6 (DKK)	41 313	41 313	
	41 313	**41 313**	
Disponibles			
Jyske Bank A/S 7851 118883-7 (DKK)	196 264	338 649	
Jyske Bank A/S 7851 120070-7 (EUR)	3 425 078	1 026 933	
Jyske Bank A/S 5078 123061-5 (EUR)	201 645	191 016	
Paris Bank EUR 41020034974	124 590	48 413	
PFS e-Wallet	0	9 934	
Petite caisse	4 632	3 318	
	3 952 209	**1 618 263**	

BDO

NOTES

	2022 EUR	2021 EUR	Note
Créances			**3**
Agence suédoise de coopération internationale au développement (contracte 81055652 2018-22)	27 156	364 476	
Commission européenne Égypte	52 858	52 858	
Commission européenne Libye	83 230	16 132	
Commission européenne Mécanisme de l'UE sur les DDH (2022-26)	234 501	0	
Commission européenne Mécanisme de l'UE sur les DDH (2019-21)	40 334	134 500	
Ministère danois des Affaires étrangères (2022-27)	159 248	70 097	
National Endowment for Democracy (2022-24)	30 275	0	
Autres	7 472	6 435	
	635 074	**644 498**	

	SEK	EUR
Agence suédoise de coopération internationale au développement (Contribution n. 11111 - 2020-2022)		
Solde au 1er janvier 2022	-3 667 257	-364 477
Reçu du SIDA (via EMR) en 2022	14 581 774	1,377 425
Dépenses en 2022	-10 914 517	-1 012 948
Solde au 31 décembre 2022	**0**	**0**

Fonds propres **4**

	Capital social	Capital distribuable EUR	Total capital EUR
Fonds propres au 1er janvier 2022	41 313	66 794	108 107
Résultats financiers	0	45 601	45 601
Fonds propres au 31 décembre 2022	**41 313**	**112 395**	**153 708**

	2022	2021
Subventions payées d'avance		**5**
Agence suédoise de coopération internationale (2023-2026)	1 633 994	0
Sigrid Rausing Trust (SRT)	313 292	23 555
Open Society Foundations (soutien de base 2022-24)	96 718	0
Open Society Foundations (soutien de base 2022-23)	176 505	352 703
Open Society Foundations (HRI 2020-21)	0	38 875
Open Society Foundations (PTS 2021-22)	0	8 344
Direction Suisse du développement et de la coopération (contracte 81055652 2018-22)	0	271 944
Direction Suisse du développement et de la coopération (contracte 81074277 2022-26)	435 876	0
Direction Suisse du développement et de la coopération (contracte 81074674 2022-26)	301 327	0
National Endowment for Democracy	0	12 243
Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères	0	17 712
Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères	60 436	0
Nations Unies (WPHF 2022-23)	72 223	0
	3 090 371	**725 376**

NOTES

	2022 EUR	2021 EUR	Note
Autres passifs			**6**
Charges sociales dues	19 981	19 436	
Réserve pour congés payés.....	15 807	8 268	
Fournisseurs.....	39 000	14 691	
Autres.....	6 893	35 200	
	81 681	**77 595**	

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le présent rapport annuel a été préparé conformément à la loi danoise sur les fondations et certaines associations y compris les dispositions relatives aux principes comptables généralement acceptés.

Les comptes annuels sont présentés en euros (EUR). La Fondation a utilisé le taux suivant pour convertir les couronnes danoises (DKK) en euros (EUR) :

Taux utilisé DKK - EUR = 7.45

Les dépenses dans d'autres devises sont converties au taux de change mensuel d'InfoEuro.

Comptabilisation et évaluation
Un actif est inscrit au bilan dès lors qu'il est probable, à la suite d'un événement antérieur, que des avantages économiques futurs rentreront dans les comptes de la Fondation et que la valeur de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Un passif est inscrit au bilan lorsque la Fondation a une obligation légale ou implicite résultant d'un événement antérieur et qu'il est probable que des avantages économiques futurs sortiront des comptes de la Fondation et que la valeur du passif peut être évaluée de manière fiable.

Les recettes sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'elles sont acquises tandis que les coûts sont comptabilisés en fonction des montants attribuables à cette période.

COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat d'exploitation
Les subventions des donateurs sont comptabilisées au prorata des coûts encourus pendant l'année. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les subventions sont comptabilisées et utilisées à des fins appropriées.

Coûts salariaux
Les coûts salariaux comprennent les salaires et les traitements ainsi que les cotisations de sécurité sociale de retraite et les autres avantages éventuels pour les employés de la Fondation.

Activités en soutien aux DDH
Les dépenses liées aux activités d'appui aux DDH comprennent :

- les appuis urgents et stratégiques alloués aux défenseurs et aux organisations de défense des droits humains incluant les coûts afférents ;
- les activités de suivi, d'accompagnement personnalisé, les réunions et les séminaires organisés pour les défenseurs et les organisations de défense des droits humains.

Les coûts des appuis sont comptabilisés lorsque l'appui est approuvé par le Conseil d'administration soit par le biais de consultations électroniques, soit lors de réunions du Conseil d'administration. En cas d'annulation partielle ou totale d'appuis approuvés au cours des années précédentes le montant annulé est déduit des appuis de l'année sous la rubrique : *Engagements annulés soutien stratégique aux DDH.*

Autres dépenses liées aux activités
Les autres dépenses liées aux activités incluent les frais d'adhésion à des réseaux, les traductions, etc.

Dépenses administratives
Les dépenses administratives incluent les dépenses liées aux activités ordinaires de la Fondation y compris les charges locatives pour les locaux, les fournitures de bureau, le soutien informatique et les frais d'audit, etc.

Produits financiers
Les produits financiers comprennent les produits des intérêts et les gains en capital net sur les opérations en devises étrangères.

Charges financières
Les charges financières comprennent les intérêts, les frais bancaires et les pertes en capital nettes sur les opérations en devises étrangères.

Impôts sur le revenu
Les impôts de l'exercice, constitués des impôts exigibles au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la part attribuable aux bénéfices imposables de l'exercice.

BILAN

Créances
Ce poste comprend les créances relatives aux avances sur salaires, aux impôts et contributions avancés et à rembourser ainsi que les frais prépayés pour les projets non encore remboursés par les donateurs.

Les créances sont évaluées au coût amorti, ce qui équivaut habituellement à la valeur nominale moins les dépréciations pour créances douteuses et irrécouvrables.

Liquidités
Les liquidités comprennent les dépôts bancaires et l'encaisse.

Provisions
Les provisions comprennent les réserves pour les versements futurs d'appuis.

Engagements envers les bénéficiaires d'appuis
Les engagements envers les bénéficiaires comprennent les montants des appuis qui n'ont pas encore été versés (dans leur intégralité) mais qui ont été approuvés par le Conseil d'administration à la date de clôture du bilan.

Subventions payées d'avance
Ce poste comprend les versements reçus des donateurs qui n'ont pas encore été dépensés mais qui sont engagés tout de même dans le cadre des projets.

Autres passifs
Ce poste présente le solde relatif aux autres passifs de la Fondation tels que : les fournisseurs, les provisions pour congés payés, les impôts et contributions dus, etc. Ils sont évalués au coût amorti, qui correspond généralement à la valeur nominale.